

LETTRE OUVERTE AU PREMIER MINISTRE SOUS-COUVERT DE LA MINISTRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur le Premier Ministre,

Les organisations syndicales représentatives des personnels civils du ministère des Armées ont été reçues le mardi 14 octobre 2025 par le Service des Ressources Humaines Civiles du ministère des Armées pour une information concernant un trop versé de rémunération en faveur des personnels à statut ouvriers d'état.

En effet, nous avons été informés qu'à la suite d'une erreur de paramétrage dans son système d'information PAYSAGE, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) n'a pas été en mesure d'intégrer les dispositions de revalorisation du barème des salaires mensuels des personnels à statut ouvrier du ministère des Armées. Cette erreur a donc engendré des calculs erronés sur les rémunérations de tout le personnel à statut ouvrier du MINARM depuis le 1^{er} janvier 2024, et ne sera réglée vraisemblablement qu'en octobre 2026.

Alors que l'ensemble des personnels civils du ministère multiplie les efforts depuis de nombreuses années, aussi bien humainement que pécuniairement, le ministère s'apprête à faire payer l'addition aux personnels alors que l'erreur incombe à la DGFIP.

La CGT lors de cette réunion s'est fortement opposée à cette orientation car elle estime que ce n'est pas aux personnels de pâtir des erreurs informatiques de la DGFIP.

De plus, le calcul d'erreur pour chacun des 11178 personnels concernés engendre un travail titanesque monopolisant les ressources de notre ministère afin de récupérer ces sommes ; la CGT s'interroge du coût de cette mission qui pourrait être supérieur aux sommes réclamées.

La CGT demande votre intervention afin que le MINARM revienne sur sa position et prenne à sa charge la dette dans le cas où la DGFIP n'assumerait pas ses responsabilités.

Montreuil le 16 octobre 2025